



Lapurdum

Euskal ikerketen aldizkaria | Revue d'études basques |
Revista de estudios vascos | Basque studies review

2 | 1997
Numéro II

Structures familiales et destins migratoires à Sare au XIX^e siècle

Marie-Pierre Arrizabalaga



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lapurdum/1817>

DOI : [10.4000/lapurdum.1817](https://doi.org/10.4000/lapurdum.1817)

ISSN : 1965-0655

Éditeur

IKER

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 1997

Pagination : 237-255

ISBN : 2-84127-142-0

ISSN : 1273-3830

Référence électronique

Marie-Pierre Arrizabalaga, « Structures familiales et destins migratoires à Sare au XIX^e siècle », *Lapurdum* [En ligne], 2 | 1997, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 01 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lapurdum/1817> ; DOI : [10.4000/lapurdum.1817](https://doi.org/10.4000/lapurdum.1817)

STRUCTURES FAMILIALES ET DESTINS MIGRATOIRES À SARE AU XIX^e SIÈCLE

C'est la diversité des comportements migratoires et des destins professionnels des Basques au XIX^e siècle qui nous a mené à entreprendre cette recherche sur les structures familiales, les stratégies successorales et les mouvements migratoires à Sare au XIX^e siècle. Notre objectif était de tenter de comprendre pourquoi et dans quelles circonstances, au sein d'une même famille, certains individus ne quittaient jamais la maison familiale (l'etche) et les autres s'établissaient dans leur village d'origine, un village voisin, une ville locale ou régionale ou, enfin, en Amérique. Certes, l'augmentation de la population, responsable d'un excédent démographique notoire, et les conditions écologiques peu favorables à l'expansion économique expliquent pourquoi les individus, incapables de trouver les ressources économiques pour subvenir à leurs besoins vitaux, ont dû quitter leur famille et leur village. Cependant, cela ne permet pas de comprendre les raisons qui justifient le choix d'une destination plutôt qu'une autre et les différentes destinations choisies par les membres d'un même famille. Pour comprendre ces différents choix et comportements, nous nous sommes tout particulièrement interrogés sur les circonstances individuelles et familiales qui ont permis à certains descendants de préserver leurs modes de vie dans le milieu rural au Pays Basque et à d'autres de totalement changer de cadre de vie en ville ou à l'étranger. Il nous est apparu que les choix et les destins individuels dépendaient des ressources économiques, professionnelles et individuelles de chacune de ces familles. Par conséquent, c'est à partir de l'analyse des comportements individuels au sein de la cellule familiale et par rapport au contexte économique, social et professionnel de l'époque que nous parviendrons à justifier les choix et les destins individuels.

Ce qui fait l'originalité de cette recherche, c'est d'une part sa perspective micro-historique (les reconstitutions de famille) et d'autre part, l'analyse du phénomène migratoire dans le cadre familial, soit la comparaison des comportements individuels au sein d'une même famille. La grande majorité des études sur les mouvements migratoires au Pays Basque au XIX^e siècle justifie l'émigration des basques en Amérique par l'extrême pauvreté des exploitations familiales et des conditions économiques au Pays Basque. Il nous est apparu évident que ces arguments économiques ne suffisent pas à comprendre pourquoi, au sein d'un même famille, certains individus s'établissaient en milieu rural et d'autres en ville ou à l'étranger. Ce que notre étude s'est efforcé de mettre en évidence, c'est que les pratiques de l'héritage unique et de la famille souche encourageaient les uns à rester vivre dans la maison familiale et les autres à la quitter. Bien que quelques co-héritiers célibataires étaient autorisés à résider chez l'héritier unique, les autres devaient trouver les moyens de subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille au village ou ailleurs. En apparence, cette répartition des destins individuels au XIX^e siècle ne différait pas particulièrement de celle observée sous l'Ancien Régime. Cependant, nous démontrerons que les conditions de mise

en application de l'héritage unique (l'aînesse intégrale), les modalités de transmission du patrimoine, et les choix et les destinations migratoires des co-héritiers non-héritiers au sein d'une même famille différaient considérablement au XIX^e siècle par rapport à la période pré-révolutionnaire.

Méthodologie

La méthode choisie pour aborder cette recherche sur les pratiques familiales et les mouvements migratoires à Sare au XIX^e siècle, est celle de la micro-histoire, ou l'étude longitudinale des expériences individuelles pendant toute la durée de leur cycle de vie². Nous pensons que les individus et les familles sont les acteurs principaux et interactifs de l'histoire sociale collective. Par conséquent, l'étude des comportements et des expériences individuelles au sein des familles et à travers le temps contribuera à identifier la nature et les causes des phénomènes sociaux tels que l'émigration. Ainsi, l'analyse micro-longitudinale des vingt familles sélectionnées à Sare nous a permis de déterminer l'évolution des pratiques familiales et des structures de la famille souche basque au XIX^e siècle et de construire des modèles évolutifs et divergents sur les choix et les comportements individuels à l'échelle des familles, voire même à l'échelle de la commune.

Sare a été choisi comme étude de cas parce que c'était un village rural, isolé et situé en zone de montagne, d'où de nombreux individus ont émigré. Dans un premier temps, nous avons sélectionné vingt couples qui se sont mariés pour la première fois entre 1805 et 1812. Ensuite, nous avons reconstitué leur parcours matrimonial, professionnel et migratoire en recherchant leurs actes de naissance, mariage et décès, ainsi que ceux de leurs enfants et de leurs petits-enfants entre 1805 et 1960. Pour cela, nous avons dépouillé de manière systématique l'état civil de Sare, ainsi que celui des communes et des bourgs environnants, des chefs-lieux de canton basques, des villes côtières et enfin, de Bayonne et de Pau. Grâce à la méthode des reconstitutions de famille, nous avons retracé les destins individuels, les expériences de vie, et les trajectoires migratoires des vingt couples et de plus de 80 % de leurs descendants, enfants et petits-enfants. Enfin, nous avons dépouillé les registres de l'Enregistrement pour le canton d'Espelette (dont Sare fait partie) entre 1800 et 1895, les registres des notaires depuis 1800, et le cadastre. L'exploitation de toutes ces sources et archives avait pour but de reconstituer l'histoire économique, professionnelle et sociale de chacun des descendants, enfants et petits-enfants, issus de ces vingt familles, y compris parfois le destin individuel de ceux qui ont quitté le département de manière définitive et qui n'apparaissent pas dans les registres de l'état civil.

Pour mettre en évidence l'originalité de cette étude micro-historique par rapport aux études macro-structurelles traditionnelles, nous avons d'abord entrepris une analyse quantitative classique des sources démographiques et économiques à l'échelle du département, des cantons et des communes. Nous souhaitons ainsi reconstituer l'histoire économique et démographique du département à partir des recensements quinquennaux et des statistiques agricoles et industrielles du XIX^e siècle. Cette analyse a apporté peu d'éléments nouveaux par rapport à ceux que nous connaissons déjà sur la région. En effet, le département a connu une croissance démographique de 15.6 % entre 1806 et 1846 (année démographique maximale) grâce à l'augmentation de la natalité et la baisse de la mortalité. Ensuite, il a connu une période de dépression démographique de 22.7 % entre 1846 et 1906, due à un plus grand contrôle des naissances et à l'émigration. La commune de Sare n'a pas échappé à ce phénomène. Elle a connu

une période de croissance démographique de 22.4 % entre 1806 et 1851 (de 1 909 à 2 336 individus), suivie d'une période de décroissance démographique de 17.5 % entre 1851 et 1906 (de 2 336 à 1 934 individus). De toute évidence, la population de Sare, comme celle d'autres villages ruraux au Pays Basque à la même époque, a été affectée par l'émigration dont les effets se sont faits ressentir dès 1851.

Ce que l'étude des conditions économiques du Pays Basque au XIX^e siècle a mis en évidence et qu'il est important de souligner, c'est que l'agriculture tenait une place de plus en plus importante dans l'économie locale. D'une part, la production et la productivité du maïs et du blé ont considérablement augmenté au cours du siècle. D'autre part, l'élevage ovin et bovin, en remarquable augmentation aussi, constituait la source principale des revenus des populations des montagnes. Ainsi, l'amélioration des revenus agricoles dans les cantons basques situés en montagne, notamment dans la première moitié du siècle, a permis à une grande proportion de la population de subvenir à ses besoins au village et éviter par conséquent l'exode rural massif, tel que l'ont connu d'autres départements français situés en zone de montagne⁵. Il convient de souligner cependant qu'en dépit de cette augmentation de la production agricole au Pays Basque dans la première moitié du siècle, la natalité s'est accrue de manière telle que les ressources économiques rurales ne pouvaient à long terme satisfaire les besoins vitaux d'une population sans cesse grandissante⁶. Dans ces circonstances, il était évident qu'une partie de la population était contrainte d'émigrer.

Une analyse macro-structurelle et transversale plus approfondie des sources démographiques et économiques des cantons basques au XIX^e siècle ne nous aurait rien appris de plus que ce que nous connaissons déjà, d'autant que les listes nominatives de la plupart des villages basques au XIX^e siècle ont disparu. Au lieu de cela, nous avons préféré changer d'échelle d'analyse et choisir la méthode micro-longitudinale des reconstitutions de famille dans le but de comprendre le fonctionnement des pratiques familiales et des successions, reconstituer le destin des enfants et des petits-enfants des vingt couples et enfin, justifier les choix de chacun dans leur contexte économique et professionnel familial. Notre objectif était, rappelons-le, d'expliquer pourquoi et dans quelles circonstances certains individus issus de la même famille ne quittaient jamais la maison familiale tandis que d'autres s'établissaient dans des villages ruraux ou des bourgs basques, dans les villes départementales ou régionales. ou à l'étranger.

Structures familiales

Ce que, dans un premier temps, notre analyse des structures familiales des vingt couples de Sare et de leurs descendants (enfants et petits-enfants) a permis de démontrer, c'est que, contrairement aux conclusions de Frédéric Le Play⁷, la famille souche au Pays Basque au XIX^e siècle n'était pas sur le point de disparaître. Au contraire, les parents donataires, l'héritier et sa famille continuaient à vivre sous le même toit et à partager les mêmes tâches agricoles. Ils préservaient ainsi les modes de vie traditionnels basques. En outre, nous avons pu constater que, comme le préconisaient les coutumes basques du Labourd sous l'Ancien Régime, les familles continuaient à mettre en pratique le système de l'héritage unique traditionnel. Ces pratiques familiales ont considérablement évolué au cours du siècle de telle sorte que l'aïnesse intégrale n'était plus le seul modèle de transmission du patrimoine. En effet, dans la première moitié du siècle, les parents donataires choisissaient encore l'aîné des enfants, fille ou garçon, comme héritier de la maison (etche) et des terres. Dans la seconde moitié du

siècle, les comportements des propriétaires concernant l'aînesse ont changé au point que les donataires ne limitaient plus le choix de l'héritier à l'aîné des enfants, mais à l'aîné ou un cadet, fille ou garçon. Ainsi, 78.6 % des aînés, filles ou garçons, des couples propriétaires de la seconde génération héritaient des biens de leurs parents alors qu'à la troisième génération, ils n'étaient plus que 41.7 %. Par contraste, 21.4 % des cadets seulement héritaient des biens de leurs parents dans la première moitié du siècle tandis que 58.3 % des cadets héritaient dans la seconde moitié du siècle⁹.

Tableau 1. Choix de l'héritier à Sare au XIX^e siècle

Sexe/Rang de Naissance	Seconde Génération	Troisième Génération
Fils Aîné	6 (42.9 %)	1 (8.4 %)
Fille Aînée	5 (35.7 %)	4 (33.3 %)
Fils Cadet	0 (0 %)	4 (33.3 %)
Fille Cadette	3 (21.4 %)	3 (25.0 %)
TOTAL	14 (100 %)	12 (100 %)

De toute évidence, les comportements des familles en matière de succession ont évolué au cours du XIX^e siècle de telle sorte que les biens étaient systématiquement transmis à un seul enfant, l'aîné d'entre eux, fille ou garçon, dans la première moitié du siècle et l'aîné ou un cadet, fille ou garçon, dans la seconde moitié du siècle. Ces changements répondaient probablement à des exigences individuelles et à des intérêts économiques familiaux propres au XIX^e siècle. Quoi qu'il en soit, l'équilibre éco-démographique des familles et du village dépendait de la transmission intégrale des biens familiaux à un seul héritier d'une génération à l'autre. Peu importait en fait si cet héritier était l'aîné des enfants ou un cadet, fille ou garçon, car il fallait avant tout sauvegarder l'intégralité de la maison et des biens ancestraux. La viabilité économique de toute la communauté et la cohésion familiale en dépendaient¹⁰.

Les reconstitutions de famille ont ainsi pu mettre en évidence que les pratiques de l'aînesse intégrale n'étaient plus aussi strictement respectées par les familles de Sare au XIX^e siècle, soucieuses avant tout de préserver le patrimoine intact. Il est important de souligner qu'en matière d'héritage, il n'existait aucune discrimination entre les sexes. En effet, les familles ne préconisaient pas la sélection d'un héritier plutôt qu'une héritière, aîné ou cadet. En fait, les filles avaient autant de chance, sinon plus, de devenir héritière de la maison ancestrale. Soulignons qu'à la seconde génération, huit des quatorze héritiers étaient des femmes (cinq aînées et trois cadettes contre six aînés). De même, à la troisième génération, sept des douze héritiers étaient des femmes (quatre aînées et trois cadettes contre un aîné et quatre cadets). Ainsi, non seulement les aînées n'héritaient pas toujours du patrimoine familial, mais lorsque l'aîné, fille ou garçon, se désistait, les filles cadettes pouvaient tout aussi bien assurer les responsabilités du patrimoine.

Il convient de se demander pourquoi les familles ont peu à peu changé leurs pratiques familiales en matière de transmission du patrimoine au cours du XIX^e siècle et dans quelles circonstances les aînés, filles ou garçons, n'héritaient pas. L'une des raisons qui forçaient les parents donataires à choisir le fils ou la fille deuxième né comme héritier ou héritière était l'incapacité physique ou mentale de l'aîné (un seul cas constaté) ou bien le refus de l'aîné à contracter un mariage (cas relativement courant).

Célibataires, ils résidaient toute leur vie chez l'héritier. Une autre raison invoquée pour justifier le désistement d'un héritier premier né était la religion. En effet, certaines filles aînées préféraient rentrer au couvent d'Ustaritz ou de Bayonne et certains fils aînés (un seul cas constaté dans notre échantillon) souhaitaient exercer la prêtrise dans un village basque. Par ailleurs, il arrivait que les aînés choisissent parfois d'épouser des héritiers. Dans ce cas, ils perdaient leurs droits, recevaient une dot, et épousaient un héritier de même statut social et originaire de Sare. Un héritier n'épousait jamais une héritière car cela occasionnait la disparition d'une des deux maisons, l'une automatiquement absorbée par l'autre. Cas extrêmement rare, nous avons constaté à Sare le mariage de deux héritiers aisés. Ils n'ont pas souhaité que les deux maisons fusionnent parce qu'à la génération suivante, deux de leurs enfants ont chacun hérité d'une maison.

Le mariage de l'héritier était vital pour garantir la pérennité de la maison ancestrale. C'est pourquoi les parents donataires devaient consentir au choix du conjoint-advence qui devait ensuite vivre avec eux. Certains aînés cependant concevaient leur premier enfant avant le mariage, espérant peut-être imposer le conjoint de leur choix à leurs parents. En cas de désaccord, les parents donataires retiraient à l'aîné ses droits d'héritier (un cas constaté). Enfin, pratique beaucoup plus courante dans la seconde moitié du siècle, les héritiers préféraient émigrer, notamment en Amérique. Ils renonçaient à leurs droits, recevaient un dédommagement financier et quittaient la maison de manière définitive. Soulignons que la plupart du temps à la seconde génération, lorsque l'aîné renonçait ou perdait ses droits d'héritier, c'était l'enfant deuxième né, fille ou garçon, qui prenait sa place. Par contraste, à la troisième génération, c'était le plus souvent un cadet (deuxième, troisième né, voire plus jeune), fille ou garçon, qui héritait.

Il apparaît donc qu'un seul des quatre enfants en moyenne par famille au XIX^e siècle avait la possibilité de résider avec son épouse et ses enfants dans la maison familiale. Que devenaient alors les autres co-héritiers ? Nous avons constaté que les familles autorisaient parfois un ou plusieurs de leurs enfants à résider temporairement ou de manière définitive dans la maison familiale à partir du moment où ces individus restaient célibataires. Le taux de célibat était élevé parmi les descendants de ces familles. Il atteignait environ 25 % parmi les enfants de la seconde génération et plus de 30 % parmi les enfants de la troisième génération. Tous ne résidaient pas dans la maison familiale ; cependant, ils étaient nombreux à ne jamais la quitter. Tout dépendait de la taille, des besoins et des moyens des familles. Plus la propriété était grande, plus les familles acceptaient qu'un ou plusieurs co-héritiers célibataires partagent le même toit. Par contraste, les petits propriétaires n'avaient pas les moyens de subvenir aux besoins d'adultes célibataires dans la maison familiale. En fait, ces derniers étaient autorisés à y résider pendant quelques années seulement, après le mariage de l'héritier. Ensuite, ils devaient quitter la maison et subvenir à leurs besoins comme ils le pouvaient. Par contraste, les propriétaires moyens pouvaient se permettre de loger et nourrir un adulte célibataire. Enfin, les propriétaires aisés autorisaient un ou plusieurs adultes célibataires à vivre dans la maison familiale durant toute leur vie. L'étendue de leurs terres justifiait la présence de cette main d'oeuvre disponible et peu coûteuse.

De telles pratiques affectaient considérablement les structures familiales de ces familles car au début de leur cycle de vie, les parents donataires, l'héritier et sa famille et parfois, un ou plusieurs co-héritiers célibataires, résidaient ensemble dans la maison ancestrale. Dès lors, les structures complexes de ces familles ressemblaient à

celles que décrivait Frédéric Le Play : celles de la famille souche traditionnelle. A mesure que les parents donataires décédaient et que les co-héritiers célibataires (notamment ceux issus des familles de petits-proprétaires) quittaient la maison ancestrale, les structures familiales se simplifiaient. En fin de cycle de vie, lorsque les jeunes héritiers transmettaient la maison et les biens à un de leurs enfants, aîné ou cadet, fille ou garçon de la génération suivante, les structures familiales complexes, celles de la famille souche, réapparaissaient et duraient jusqu'au décès des parents donataires.

Ainsi, grâce aux reconstitutions de famille, nous avons pu constater que les structures de la famille souche au Pays Basque au XIX^e siècle connaissaient généralement trois phases : une phase complexe lorsque les deux couples d'héritiers (un à chaque génération) et leurs enfants résidaient ensemble dans la maison ; une phase simple après le décès des parents donataires et le départ des co-héritiers ; enfin, une phase complexe à nouveau après le mariage de l'héritier à la génération suivante. Les familles aisées étaient celles dont les phases complexes étaient les plus longues car de nombreux co-héritiers célibataires résidaient chez l'héritier jusqu'à leur décès. Cela peut paraître surprenant que les familles aient pu perpétuer ce système de la famille souche et transmettre *intégralement le patrimoine familial à un seul enfant* car le Code civil préconisait le partage égalitaire des biens entre tous les co-héritiers. Cependant, la plupart des familles de Sare au XIX^e siècle ont mis en place des stratégies successorales qui leur permettaient de préserver le patrimoine familial intact, sous le contrôle d'un seul héritier, tout en dédommageant les co-héritiers.

Pratiques successorales

Ce que l'analyse des archives de l'Enregistrement et des actes successoraux ont révélé en matière de transmission du patrimoine au Pays Basque au XIX^e siècle, c'est que les co-héritiers faisaient preuve de complaisance dans le but de maintenir une forte cohésion familiale et sauvegarder l'indivisibilité de patrimoine familial. Pour cela, les co-héritiers non-héritiers de la famille consentaient à un dédommagement parfois minimal de leur part d'héritage, voire même à aucun dédommagement pour les célibataires. Il ne s'agissait pas de transgresser les lois du Code Civil en transmettant la totalité du patrimoine familial à un seul enfant et priver ainsi les co-héritiers de leurs droits à une part équitable des biens de leurs parents. Les co-héritiers consentaient parfois à faire don de leur part légale à l'héritier, soit par acte de donation, soit par testament. Tandis que la plupart des co-héritiers recevait un dédommagement financier lors de leur départ définitif de la maison familiale, les enfants de petits-proprétaires, mariés ou célibataires, ne recevaient aucun héritage et ne percevaient aucune dot. En fait, ils pouvaient exiger leur part d'héritage et forcer l'héritier à vendre le patrimoine familial. Cependant, après paiement des dettes et des frais successoraux, il ne leur restait pas grand chose à partager. Plutôt que de liquider totalement l'exploitation familiale, ils renonçaient à leurs droits, tout simplement.

Les pratiques successorales que les familles de propriétaires moyens élaboraient apparaissent complexes car les enjeux économiques étaient particulièrement importants. Le mariage de l'héritier était au cœur de ces enjeux. C'est à ce moment que les familles s'efforçaient de préserver intact le patrimoine familial et de perpétuer les pratiques anciennes des coutumes. Pour cela, ils évitaient le partage égalitaire du patrimoine entre les co-héritiers et détournaient quelque peu les lois imposées par le Code civil. Dans son contrat de mariage, l'héritier recevait la part préciputaire équivalente

à au moins un quart de la valeur des biens à hériter¹¹. En échange, son conjoint (ou adventice) devait apporter une dot à peu près équivalente à cette part préciputaire. La dot servait à racheter la part d'un ou plusieurs co-héritiers qui ainsi dédommagés, quittaient la maison. Grâce à la dot de l'adventice, l'héritier récupérait plus des trois quarts du patrimoine familial (sa part préciputaire, sa part légale et les parts rachetés aux co-héritiers grâce à la dot de l'adventice), le reste appartenant au (x) co-héritier(s) célibataire(s) qui résidai(en)t dans la maison et qui volontairement renonçai(en)t à sa(leur) part d'héritage. Ces célibataires allaient parfois vivre en ville ou à l'étranger où ils séjournèrent jusqu'à leur décès. Dans certaines circonstances, ils revenaient finir leurs jours chez l'héritier. N'ayant jamais reçu leur part d'héritage, ils préservaient leur "droit de chaise", un droit ancien, inscrit dans les coutumes du Labourd, qui permettait aux célibataires non-dotés de revenir vivre dans la maison familiale chaque fois que cela était possible ou nécessaire¹². Nous avons constaté trois cas de ce type à Sare au XIX^e siècle.

Par ailleurs, l'analyse des archives de l'Enregistrement nous a permis de constater que les familles de propriétaires aisés étaient celles dont les pratiques successorales restaient les plus traditionnelles. Non seulement elles n'avaient aucune difficulté à préserver intactes les pratiques familiales de l'héritage unique et de la famille souche, mais elles tenaient à ce que l'héritier épousât un conjoint de même statut socio-économique et professionnel et du même village qu'eux. En outre, la dot que le conjoint ou adventice devait rassembler était parfois très élevée. Elle devait être disponible immédiatement afin que l'héritier puisse dédommager les co-héritiers, ces derniers pouvant alors s'établir confortablement dans la commune, en ville ou à l'étranger. Quant aux célibataires, ils demeuraient dans la maison ancestrale pour travailler sur les terres familiales et aider au bon fonctionnement de la maison. Comme nous le verrons, rares étaient les descendants de propriétaires aisés qui quittaient le village de Sare, notamment dans la première moitié du siècle.

Les pratiques successorales n'ont pas toujours permis aux donataires et à leurs descendants d'atteindre les objectifs socio-professionnels souhaités. En effet, trois couples à la seconde génération et deux à la troisième génération n'ont pu transmettre le patrimoine familial à leurs descendants. Faute de descendance, un de ces couples a transmis le patrimoine à un cousin éloigné. C'est la faillite qui a forcé un autre couple à vendre les biens. Dans un autre cas, tous les descendants ont choisi de quitter Sare, préférant faire leur vie en ville ou à l'étranger. Enfin, le patrimoine de deux couples à la troisième génération a été mis en vente, l'un en raison de son endettement, l'autre faute d'accord possible sur les modalités de la transmission.

En dépit de ces cas isolés, les pratiques de l'héritage unique étaient rigoureusement respectées à Sare au XIX^e siècle. Certes, les familles ont quelque peu changé les modalités de ces pratiques afin de les adapter aux choix individuels, parfois particuliers, des aînés. Quoi qu'il en soit, les héritiers, aînés ou cadets, filles ou garçons, issus des vingt familles de Sare ont maintenu leur statut social en épousant des hommes ou des femmes dotés, originaires de Sare ou de villages des environs et issus souvent du même milieu socio-professionnel que celui dont ils étaient issus. Que devenaient les co-héritiers, frères et sœurs qui quittaient la maison ?

Choix migratoires

Les reconstitutions de famille ont permis une analyse détaillée, voire minutieuse des choix et des comportements des co-héritiers non-héritiers, enfants et petits-enfants

des vingt couples sélectionnés à Sare. Les descendants qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas vivre dans la maison familiale sous l'autorité de l'héritier préféraient changer de résidence, mais pourquoi certains s'installaient-ils au village et les autres en ville ou à l'étranger ? Pour quelles raisons choisissaient-ils une destination plutôt qu'une autre et une profession plutôt qu'une autre ? L'analyse des reconstitutions de famille a permis d'arriver aux conclusions suivantes. Les choix professionnels et les destins migratoires des descendants des vingt familles de Sare au XIX^e siècle étaient fonction de leurs conditions économiques, de leurs relations professionnelles et commerciales à l'intérieur et à l'extérieur de Sare, de leur statut social et enfin, de leurs priorités individuelles. Selon que les familles possédaient aucun, peu ou beaucoup de biens, les réseaux et les comportements migratoires des individus variaient considérablement¹³. Parmi les vingt couples que nous avons sélectionnés, il y avait trois couples de cultivateurs locataires, six couples de petits propriétaires (qui possédaient une maison et de 1 à 5 hectares de terres), huit couples de propriétaires moyens (qui possédaient une maison et de 5 à 10 hectares de terres), et enfin, trois couples de propriétaires aisés (qui possédaient une ou plusieurs maisons et bien plus de 10 hectares de terres). Les destins migratoires des descendants de ces couples diffèrent considérablement selon qu'ils appartenaient à une catégorie sociale plutôt qu'une autre, et selon leur sexe et leurs objectifs socio-professionnels.

Les conditions de vie des métayers étaient particulièrement précaires et instables car ces derniers signaient des contrats de métayage temporaires qui les forçaient à déménager périodiquement. Adultes, les enfants de ces couples devaient quitter la métairie de leurs parents : certains, mariés, louaient une métairie à Sare ou ses environs et les autres acceptaient le célibat. Leurs comportements migratoires, professionnels et matrimoniaux apparaissent extrêmement endogames car la plupart d'entre eux choisissaient des emplois de travailleurs migrants ou bergers à Sare et les autres comme cultivateurs ou artisans locataires à Saint-Pée-Sur-Nivelle et Urrugne, villages voisins de même importance économique et démographique que Sare. Ils épousaient des enfants de métayers ou, cas plus rares, des descendants non-dotés de propriétaires. A force d'économies, il leur était possible d'épouser des héritiers et d'améliorer ainsi leur statut social. Cependant, rares étaient ceux qui y parvenaient.

Les réseaux migratoires des descendants évoluaient à l'intérieur d'un environnement géographique, professionnel et social restreint, notamment dans la première moitié du siècle (seconde génération). Ils utilisaient l'environnement local et l'entraide familiale, à la recherche d'une stabilité économique et sociale semblable à celle de leurs parents, dans le but de préserver leurs chances de survie économique, même si leur statut social restait au niveau le plus bas de l'échelle sociale (voir Tableaux 4 & 5). Ils ne se risquaient jamais en ville ou à l'étranger car leurs situations économiques et professionnelles leur offraient peu de chance de réussite, voire de survie en dehors de l'environnement familial rural. Ce n'est qu'à partir de 1860 (troisième génération), grâce aux agents de l'émigration, que les enfants de métayers choisissaient parfois d'émigrer en Amérique (voir Tableaux 2 & 3). Ces destins migratoires les forçaient probablement à prendre des risques économiques et individuels importants. Cependant, certains n'hésitaient pas à aller rejoindre d'autres émigrants (parfois des parents plus ou moins éloignés) originaires de Sare établis en Amérique à la génération précédente. Notre étude a ainsi mis en évidence que ce n'était pas les enfants de métayers, appartenant à la couche la plus pauvre de la communauté de Sare, qui, désespérés, émigraient massivement en Amérique entre 1840 et 1860, période de grande émigration Basque vers l'Amérique. Qui étaient donc les émigrants ?

Tableau 2. Destins migratoires des descendants de Sare à la seconde génération

Destin Migratoires	Villages	Villes	Etranger	Inconnu	TOTAL
Parents locataires Parents	9	0	0	0	9
petits propriétaires Parents	9	6	3	4	22
propriétaires moyens Parents	17	3	10	2	32
propriétaires aisés	9	1	1	0	11
TOTAL	44	10	14	6	74

Ce sont les descendants de propriétaires, moyens et petits, qui constituaient la plus grande partie du contingent d'émigrants entre 1840 et 1860 (seconde génération). Il est apparu que les descendants de familles de petits propriétaires, les co-héritiers non-héritiers, avaient des comportements plus exogames que ceux issus de familles de métayers. Tandis que certains restaient à Sare ou dans un environnement rural proche de Sare où ils bénéficiaient de la solidarité villageoise et familiale, d'autres étaient davantage attirés par les opportunités professionnelles et économiques des villes et de l'étranger. Rappelons que les aînés n'étaient pas toujours les héritiers de la maison et que les co-héritiers non-héritiers, hommes ou femmes, se devaient de quitter la maison, trop exigüe pour les nourrir et les loger. S'ils n'héritaient pas, s'ils n'épousaient pas un héritier de même statut social ou s'ils ne s'installaient pas au village ou près du village comme artisans, leur situation économique et leur statut social en milieu rural ne pouvaient que gravement se détériorer. Plutôt qu'accepter une mobilité sociale descendante comme cultivateurs métayers à Sare, certains préféraient rechercher en ville l'indépendance économique et la stabilité financière comme artisans, employés ou jardiniers, refusant néanmoins de s'y marier et d'y élever une famille. Après y avoir séjourné pendant quelques années ou toute leur vie, ils retournaient au village ou bien alors émigraient en Amérique. Ainsi, le milieu urbain ne constituait jamais une destination finale ou définitive, mais servait de tremplin permettant aux femmes restées célibataires de travailler comme employées dans les services toute leur vie et aux hommes d'économiser un pécule pour ensuite émigrer en Amérique. Ainsi, selon que les individus choisissaient de résider dans leur environnement familial ou de le quitter, leurs comportements migratoires, professionnels et matrimoniaux apparaissent diversifiés : plutôt endogames pour les cultivateurs en milieu rural désireux de préserver leurs modes de vie traditionnels et leurs pratiques familiales au risque d'un déclassement social et plutôt exogames pour les artisans en milieu urbain, les émigrants bergers ou artisans qui pour éviter un déclassement social allaient tenter leurs chances ailleurs, notamment en Amérique (voir Tableaux 2 à 5).

Les destins migratoires des descendants des familles de propriétaires moyens à Sare apparaissent encore plus exogames. Certes, certains descendants s'efforçaient de s'établir au village dans les mêmes conditions que les descendants de petits propriétaires : en épousant des hommes ou des femmes de même statut social, fils ou filles de propriétaires, pour les héritiers ; en épousant des héritiers, hommes ou femmes du village ou ses environs, pour les adventices ; en choisissant le métier d'artisan ou en épousant des artisans pour les co-héritiers non-héritiers ; ou enfin, en exerçant le métier de berger pour les hommes célibataires ou employées, couturières ou matelas-

sières pour les femmes célibataires. Cependant, pour éviter des destins à mobilité sociale descendante en milieu rural comme cultivateurs métayers ou employés journaliers, ils étaient nombreux à choisir de s'installer en ville ou à l'étranger où ils exerçaient parfois des professions liées à l'agriculture (comme éleveurs ou jardiniers), des professions artisanales (notamment charpentiers et cordonniers) pour les hommes et domestiques (femmes de chambre ou cuisinières) pour les femmes (voir Tableaux 4 & 5). Bien que beaucoup d'émigrants choisissaient le célibat, certains émigraient en famille ou se mariaient dans le milieu d'accueil. Ceux qui quittaient le village en famille observaient des pratiques matrimoniales endogames, choisissant des conjoints originaires de leur village ou d'un village voisin et issus de familles de cultivateurs ou de cultivateurs-artisans. Les émigrants célibataires qui ensuite se mariaient choisissaient des conjoints d'origines sociales et professionnelles parfois très différentes et avaient des pratiques matrimoniales exogames. Naturellement, leurs origines économiques et sociales réduisaient les risques d'échec et, grâce à leur dot ou à leur dédommagement successoral, ils avaient les moyens de financer leur départ et élargir leurs options migratoires. Ils n'hésitaient donc pas à quitter Sare pour s'installer directement en ville (Bayonne, notamment) ou à l'étranger où beaucoup d'entre eux au milieu du siècle et à la génération suivante ont émigré (voir Tableaux 2 & 3).

Tableau 3. Destins migratoires des descendants de Sare à la troisième génération

Destin Migratoire	Villages	Villes	Etranger	Inconnu	TOTAL
Parents locataires	18	0	4	16	38
Parents petits propriétaires	9	3	2	6	20
Parents propriétaires moyens	12	5	3	5	25
Parents propriétaires aisés	15	0	4	4	23
Parents Artisans	1	5	2	1	9
Parents Militaires	1	0	0	0	1
TOTAL	56	13	15	32	116

Vers la fin du XIX^e siècle, il est clairement apparu que les mouvements migratoires des descendants des familles de propriétaires moyens, ainsi que leurs destins professionnels et matrimoniaux étaient encore plus diversifiés ou exogames qu'au milieu du siècle. Il est vrai que certains évoluaient à l'intérieur du milieu rural et comme leurs parents, perpétuaient les modes de vie traditionnels et les pratiques familiales locales. Néanmoins, les autres construisaient de nouveaux relais vers d'autres villes de France et d'Europe et vers l'Amérique de telle sorte qu'ils choisissaient des cadres de vie très diversifiés (rural, urbain ou étranger), des conjoints basques, français ou espagnols, issus d'un milieu rural ou urbain et exerçant des professions agricoles, artisanales, commerciales, administratives ou militaires. De tels comportements n'étaient pas le résultat de contraintes économiques. Au contraire, cela correspondait à une volonté individuelle de mobilité sociale ascendante, même si pour cela, il fallait sacrifier les modes de vie traditionnels. Le cadre de vie familial et les pratiques familiales (voir Tableaux 2 à 5). Il s'agit là du groupe social le plus diversifié, à la fois

endogame et exogame, les uns reproduisant les comportements de leurs parents et les autres (de plus en plus nombreux) adoptant des comportements en rupture avec les pratiques familiales basques. Ce sont ces individus (et probablement d'autres individus issus du même groupe social à Sare) qui ont émigré en Amérique dès 1840 et qui ensuite encourageaient leurs compatriotes à les rejoindre. Les reconstitutions de famille nous ont ainsi permis de mettre en évidence l'origine socio-professionnelle de la majorité des émigrants partis entre 1840 et 1860 : les co-héritiers non-héritiers, dotés ou dédommagés de leur part d'héritage. L'émigration a ensuite touché une population basque beaucoup plus large, socio-professionnellement : les enfants de métayers et les co-héritiers non-héritiers aisés.

Contrairement à ce que nous pensions, les destins migratoires, professionnels et matrimoniaux des descendants des familles de propriétaires aisés sont les plus endogames. Rares étaient les co-héritiers non-héritiers issus de ces familles qui quittaient Sare. Pourtant, ils avaient les moyens de financer leur départ et leur installation en ville ou en Amérique. D'une part, l'héritier unique héritait de la totalité du patrimoine familial. D'autre part, plusieurs co-héritiers recevaient des dots parfois très importantes. Les uns épousaient des héritiers aisés à Sare, les autres, célibataires, résidaient dans la maison familiale toute leur vie (voir Tableaux 2 & 5). Il a fallu attendre la fin du siècle pour constater le départ d'un petit nombre d'individus issus de la nouvelle génération. Grâce au soutien financier de leurs parents, ces individus ont émigré en Argentine pour exercer des professions agricoles, notamment celles d'éleveurs propriétaires. Leur dot ou leur dédommagement successoral leur a permis d'investir dans le foncier et faire fortune. A la fin de leur vie, ils se déclaraient propriétaires aisés ou rentiers. Ils avaient trouvé là le moyen de s'assurer une prospérité économique et un statut social élevé. Bien que satisfaits de leur réussite économique, ils refusaient de fonder une famille. Au lieu de cela, ils encourageaient leurs parents à les rejoindre : leurs frères, leurs soeurs, leurs cousins parfois, mais surtout leurs neveux et nièces, fils et filles de leurs frères et soeurs restés au village. Pour ces individus, la décision d'émigrer à l'étranger ne résultait pas d'une nécessité économique, mais correspondait à une volonté individuelle de réussite économique et sociale, par l'acquisition de larges étendues de terres, notamment en Argentine.

Conclusion

Notre étude sur les familles de Sare nous a permis de constater que s'il existait une émigration de pauvreté, elle était notamment celle des descendants de métayers qui avaient peu ou pas de moyens à leur disposition pour s'assurer un niveau de vie stable. Cette population, néanmoins, reproduisait les comportements endogames de leurs parents à Sare ou dans les villages voisins, refusant de s'installer en ville ou à l'étranger. Ce sont tout particulièrement les descendants des familles de propriétaires, petits ou moyens, qui dès 1840 (seconde génération) s'établissaient en ville ou émigraient en Amérique. Ils cherchaient à préserver, voire améliorer leurs conditions socio-professionnelles. En outre, ils avaient les moyens financiers et les réseaux migratoires, professionnels et commerciaux vers les villes (notamment Bayonne) et surtout vers l'étranger (l'Argentine) pour organiser une émigration à moindre risque. Leur décision de s'installer en zone urbaine ou à l'étranger n'était, en aucun cas, accidentelle et désorganisée, mais semblait au contraire très structurée au départ comme à l'arrivée. Ils mettaient à profit leurs réseaux familiaux à Saint-Jean-de-Luz et à

Bayonne pour organiser des projets migratoires et professionnels à mobilité sociale ascendante.

Tandis qu'un petit nombre de nos descendants étaient attirés par les villes où ils devenaient artisans, la grande majorité d'entre eux préféraient s'établir en Amérique où les opportunités correspondaient davantage à leurs ambitions. Pour cela, ils étaient prêts à parcourir des milliers de kilomètres et changer parfois de profession (comme artisans). Rares étaient ceux qui dans un premier temps acceptaient de se marier. Dès que les premiers émigrants s'y étaient installés confortablement (notamment comme éleveurs), ils encourageaient leurs frères/soeurs, neveux/nièces et cousins à les rejoindre. De même que les métayers, les descendants de familles aisées s'efforçaient de perpétuer les modes de vie de leurs parents et mettaient en pratique des comportements extrêmement endogames. Rares étaient ceux qui quittaient le village de Sare et lorsqu'ils le faisaient, c'était pour aller en Amérique. Ils y exerçaient les professions d'éleveurs et achetaient de larges étendues de terres, notamment en Argentine et en Uruguay, où ils faisaient fortune.

Ainsi, notre étude sur les structures familiales, les stratégies successorales et les mouvements migratoires à Sare au XIX^e siècle a démontré que ce n'était pas la pauvreté des conditions économiques des familles au Pays Basque qui a forcé les individus à quitter le village pour s'installer en ville ou en Amérique. Il apparaît évident que les raisons principales de l'augmentation de l'émigration des Basques en Amérique au cours du siècle sont les structures familiales de la famille souche, les pratiques successorales de l'héritage unique, et la volonté des individus de maintenir leur statut social. S'ils ne trouvaient pas au village le moyen d'élaborer un projet professionnel qui leur permettait de préserver leur statut, ils acceptaient de sacrifier leurs modes de vie traditionnels, leur cadre de vie familial et leurs pratiques familiales pour atteindre leurs objectifs socio-professionnels. Néanmoins, un grand nombre de descendants, notamment à la seconde génération, préféraient vivre dans le milieu rural, même si parfois ils connaissaient une mobilité sociale descendante. Le milieu urbain leur apparaissait peut-être plus hostile et limitait leurs choix socio-professionnels. C'est en Amérique que les descendants de propriétaires moyens et petits d'abord et ensuite les descendants de métayers ou de familles aisés préféraient tenter l'aventure. Ces comportements ne correspondaient pas à une nécessité économique, mais les individus souhaitaient ainsi améliorer leurs conditions sociales et éviter des choix à mobilité sociale descendante (comme cultivateurs locataires).

Le choix des vingt familles de Sare est sans doute un peu restreint pour être représentatif des comportements de toute une population, même s'il nous donne des indications intéressantes. Dans le cadre d'une nouvelle recherche à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris, nous avons décidé d'étendre notre analyse des mouvements migratoires à six villages ruraux au Pays Basque dont quatre se situent en zone de montagne et deux en zone de plaine. Les cent-vingt reconstitutions de famille ainsi entreprises nous ont déjà conduit à retracer les expériences et les destins d'environ 2000 individus (3000 individus environ si l'on tient compte des conjoints des descendants issus de ces familles) ; elles nous permettront non seulement de tester la représentativité des comportements des descendants des vingt familles originaires de Sare, mais aussi de comparer les choix et les comportements des individus originaires de villages de montagne avec ceux des individus originaires de villages de plaine.

Tableau 4. Professions des descendants de la seconde génération à Sare

Statut des parents/et/ Professions des enfants	Locataires	Propriétaires Petits	Propriétaires moyens	Propriétaires aisés	Total
Professions Agricoles	7	5	12	9	33
Cultivateurs-Artisans	0	1	4	0	5
Artisans	0	1	7	0	8
Employés	1	5	0	0	6
Religieux	0	2	0	1	3
Militaires	0	0	0	0	0
Sans	1	0	0	0	1
Inconnu	0	8	9	1	18
Total	9	22	32	11	74

Il convient de souligner que la plupart des individus appartenant à la catégorie "inconnu" sont des émigrés établis en Amérique dont on ne connaît pas le destin professionnel exact.

Tableau 5. Professions des descendants de la troisième génération à Sare

Statut des parents/ et/prof. des enfants	Locataires	Propriét. petits	Propriét. moyens	Propriét. aisés	Artisans	Militaires	Total
Professions Agricoles	11	7	9	17	0	0	44
Cultivateurs- Artisans	0	1	0	0	0	0	1
Artisans	1	1	1	0	2	0	5
Employés	4	3	3	2	3	0	15
Négociants	0	2	0	0	0	0	2
Militaires	0	0	2	0	1	0	3
Sans	4	0	0	0	0	0	4
Inconnu	18	6	10	4	3	1	42
Total	38	20	25	23	9	1	116

Il convient de souligner que la plupart des individus appartenant à la catégorie "inconnu" sont des émigrés établis en Amérique dont on ne connaît pas le destin professionnel exact.

Bibliographie sélective

Sources imprimées du XIX^e siècle

- Barberen, Pierre, *L'Emigration basco-béarnaise*, Pau, Imprimerie Vignancour, 1886.
- Barrere, P., *Emigration à Montevideo et à Buenos Ayres*, Pau, Imprimerie Vignancour, 1842.
- Cheysson, Emile, "La famille souche du Lavedan de 1856 à 1869", dans *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, par Frédéric Le Play, Paris, Tequi, 1871, Appendice I, 212-247.
- Cordier, Eugène, "De l'organisation de la famille chez les Basques", *Bulletin trimestriel de la Société Ramond*, 1869, 89-101.
- _____, *Le Droit de famille aux Pyrénées : Barège, Lavedan, Béarn et Pays Basque*, Paris, Durand, 1859.
- _____, *Coutumes générales, gardées et observées au Pais et bailliage de Labourt, et refort d'icelui*, Bordeaux, J-B Lacornée, 1760.
- Etcheverry, Louis, "La situation des familles dans un village du Pays Basque français", *Réforme sociale*, 7, 1885, 282-289 & 9, 1885, 255-263.
- _____, "L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans", *Revue des Pyrénées*, 1893, 509-520.
- _____, "les coutumes successorales du Pays Basque au XIX^e siècle", *La Tradition au Pays Basque*, Paris, Bureaux de la tradition nationale, 1899, 179-190.
- _____, "L'instruction civique et les coutumes successorales du Pays Basque", *Réforme sociale*, 7, 1884, 146-149.
- Le Play, Frédéric, *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Dentu, 1878.
- _____, *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris, Tequi, 1871.
- O'Quin, Pierre, *Du Décroissement de la population dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Imprimerie Vignancour, 1856.
- Picamilh, Charles de, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, Tome II, Paris, Imprimerie Vignancour, 1858.
- Serviez, Général, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, Le Clerc, 1800.

Ouvrages et articles du XX^e siècle

- Arrizabalaga, Marie-Pierre, "The stem family in the French Basque Country : Sare in the nineteenth century", *Journal of Family History*, 1997, vol. 1, 50-69.
- _____, "Réseaux et choix migratoires au Pays Basque. L'exemple de Sare au XIX^e siècle", *Annales de Démographie Historique*, 1996, 423-446.
- _____, *Family Structures, Inheritance Practices, and Migration Networks in the Basses-Pyrénées in the Nineteenth century : Sare*, Davis (USA), University of California, 1994.

_____, "Basque immigration to California, Nevada, Idaho, and Wyoming between 1900 and 1910 ", M.A. Thesis (Mémoire de Maîtrise), University of Nevada Reno, 1986.

_____, "History and Historiography of the battle of Roncesvalles", *Journal of Basque Studies in America*, 1985, vol. VI, 104-118.

Arthuys de Charnisay, Henry d', *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Thèse de Doctorat, Paris, 1947.

Augustins, Georges, "Maison et société dans les Baronnies au XIX^e siècle", *Les Baronnies des Pyrénées*, Tome I, Paris, EHESS, 1981, 21-122.

_____, "Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbihan au XIX^e siècle ", *Ethnologie Française*, XI, no. 4, 1981, 319-328.

Baronnies des Pyrénées. (Les) Maisons, mode de vie, société, Tome I, sous la direction de I. Chiva & J. Goy, Paris, EHESS, 1981.

Baronnies des Pyrénées. (Les) Maisons, espace, famille, Tome II, Sous la direction de I. Chiva & J. Goy, Paris, EHESS, 1986.

Bayaud, P., "La situation agricole et industrielle des Basses-Pyrénées en 1848 ", *Actes du XXIV^e congrès national des sociétés savantes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1960.

Bilbao, Iban & Eguiluz, Chantal de, *Vascos en el censo de población del Oeste Americano en 1900*, Vitoria-Gasteiz, Diputación floral de Alava, 1984.

Bonnain, Rolande, "Droit écrit, coutume pyrénéenne et pratiques successorales dans les Baronnies, 1769-1836 ", *Les Baronnies des Pyrénées. Maison, espace, famille*. Tome II, Paris, EHESS, 1986, 157-178.

Bourdieu, Pierre, "Célibat et condition paysanne", *Etudes rurales*, 1962, no. 5-6. 32-135.

_____, "Les stratégies matrimoniales dans les systèmes de reproduction ". *Annales ESC*, 1972, no. 4-5, 1105-1127.

Callon, G., "Le mouvement de la population dans le département des Basses-Pyrénées au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période", *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, Tome 53, 1930, 81-113.

Cavaillès, Henri, *La Vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes. Etude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1931.

D'Argain, H. D., "Le marché de Sare menacé de disparition en 1831", *Gure Herria*. 1929, no. 6, 545-560.

Douglass, William A., "Rural exodus in two Spanish-Basque villages : a cultural explanation", *American Anthropology*, 1971, vol. 73, no. 2, 1100-1114.

_____, "The Basque stem-family household : myth or reality ?", *Journal of Family History*, 1988, vol. 73, no. 1, 75-89.

Douglass, William A. & Bilbao, Jon, *Amerikanuak, Basques in the New World*. Reno. University of Nevada Press, 1975.

Etchart, A.. "Etat économique des Basses-Pyrénées au milieu du XIX^e siècle". *De La France au Béarn et au Pays Basque*, Tome III, Lescar, Chez L'Auteur, 1948, 1815-1852.

- Etchelecou, André, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées-Occidentales*, Paris, PUF, 1991.
- Fauve-Chamoux, Antoinette, "Les structures familiales au Royaume des familles-souches : Esparros", *Annales ESC*, 1984, no. 3, 514-528.
- Fine-Souriac, Agnès, "La famille-souche pyrénéenne au XIXe siècle. Quelques réflexions de méthode", *Annales ESC*, 1977, no. 3, 478-487.
- Fourcade, J., "La dépopulation du Pays Basque rural", *Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1957, no. 82, 184-192.
- Garon, L., "Les migrations saisonnières dans les départements pyrénéens au début du XIXe siècle", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1933, no. 2, 230-272.
- Gramont, P. G., "L'industrie de la chaussure en Béarn et en Pays Basque" *Etudes d'économie basco-béarnaise*, Tome I, 1958, 98-116.
- Guillaume, Pierre, "Aspect des relations de Bordeaux et des Basses-Pyrénées au XIXe siècle", *De l'Adour au Pays Basque. Actes du XXI^e congrès d'études régionales tenu à Bayonne les 4 et 5 mai 1968*, 1968, 111-115.
- _____, *La Population de Bordeaux au XIX^e siècle. Essai d'histoire sociale*, Paris, A. Colin, 1972.
- Hourmat, Pierre, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIII^e siècle à nos jours", *Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1976, no. 132, 227-254.
- _____, "L'industrie des constructions navales au temps de la Deuxième République et du Second Empire, 1848-1870", *Actes des XXXIII^e congrès de la fédération historique du Sud-Ouest (4-5 avril 1981)*, 1981-82, no. 137-138, 401-424.
- INSEE, "Pyrénées-Atlantiques. Un siècle de démographie, 1876-1975", *Vues sur l'économie d'Aquitaine*, 1980, no. 3.
- Labatut, Philippe, *Etude démographique de trois communes rurales du Pays Basque au XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Toulouse-le-Mirail, 1977.
- Lafourcade, Maïte, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime. Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 1989.
- Laslett, Peter, "Characteristics of the western family considered over time", *Journal of Family History*, 1977, no. 2, 89-115.
- _____, "Introduction : the history of the family", *Household and Family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, 1-73.
- _____, "La famille et le ménage : approches historiques", *Annales ESC*, 1972, no. 4-5, 847-872.
- Laslett, Peter. ed., *Household and Family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.
- Lebras, Hervé. *La Planète au village. Migrations et peuplement en France*, avec la collaboration de M. Labbé, Paris, Editions de l'Aube, 1993.
- Lefebvre, Théodore. *Les Modes de vie dans les Pyrénées Orientales*, Paris, Imprimerie Armand Colin, 1933.

- Leroy Ladurie, Emmanuel, "Système de la coutume. Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI^e siècle", *Annales ESC*, 1972, no. 4-5, 825-846.
- _____, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975.
- Lhande, Pierre, "L'émigration basque", *Revue internationale des études basques*, 1907, 609-616. 1908, 95-103, 239-249, 438-455. 1909, 79-100.
- Machot, Pierre, "L'ancienne sidérurgie du Pays Basque (1815-1870)", *Actes du XXXIII^e congrès de la fédération historique du Sud-Ouest (4-5 avril 1981)*, 1981-82, no. 137-138, 365-382.
- Otero, Hernan Gustavo, *Démographie historique différentielle de familles migrantes. L'immigration française à Tandil (Argentine), 1850-1914*, Thèse de Doctorat, EHESS, Paris, 1993.
- Pinède, Christiane, "L'émigration dans le Sud-Ouest vers le milieu du XIX^e siècle", *Annales du Midi* 1957, no. 39, 237-251.
- _____, "Une tentative d'émigration pyrénéenne organisée en république argentine", *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1957, vol. 28, 245-274.
- Pontet-Fourmigue, Josette, *Bayonne : un destin de ville moderne à l'époque moderne (fin du XVIII^e - milieu du XIX^e siècle)*, Paris, J. & D. Editions, 1990.
- Poumarède, Jacques, "Famille et tenure dans les Pyrénées du Moyen Age au XIX^e siècle", *Annales de démographie historique*, 1979, 347-360.
- _____, *Les Successions dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Age*, Paris, PUF, 1972.
- Poussou, Jean-Pierre, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983.
- Pouthas, C. H., *La Population française pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1956.
- Pueyo, G., "Aperçu de l'évolution de la population urbaine de l'arrondissement de Bayonne à la fin du Second Empire à nos jours", *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1981-82, 1981-82, no. 137-138, 499-507.
- Revel, Jacques (Ed.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996.
- Roudié, Philippe, "Long-distance emigration from the port of Bordeaux, 1865-1929", *Journal of Historical Geography*, 1985, vol. 11, no. 3, 268-279.
- Saint-Macary, Jacques, *La Désertion de la terre en Béarn et dans le Pays Basque*, Pau, Lescher-Moutoué, 1939.
- Soulet, Jean-François, *Les Pyrénées au XIX^e siècle*, Toulouse, Eche, 1987.
- Vedel, Lieutenant, "La commune de Sare en 1847", *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1935, no. 15, 42-74.
- Zink, Anne, *L'Héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 1993.

NOTES

1. Marie-Pierre Arrizabalaga est enseignante en histoire à l'Université de Cergy-Pontoise. Le présent article est le résumé de sa thèse américaine, préparée dans le cadre d'un Ph.D. (Doctorat) en histoire à l'Université de Californie - Davis (USA), et terminée en 1994. Cette thèse, intitulée "Family Structures, Inheritance Practices, and Migration Networks in the Basses-Pyrénées in the Nineteenth Century : Sare" (Structures familiales, pratiques successorales et réseaux migratoires dans les Basses-Pyrénées au XIXe siècle), a été entreprise grâce au soutien et aux encouragements de Monsieur Ted W. Margadant. En outre, Marie-Pierre Arrizabalaga est sur le point de terminer une thèse de troisième cycle dans le cadre d'un Doctorat à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris sous la direction de Monsieur Maurizio Gribaudi et François Weil, une recherche qui a pour objectif d'étudier les mouvements migratoires de cent-vingt couples, leurs enfants et leurs petits-enfants originaires de six villages basques répartis dans tout le Pays Basque au XIXe siècle.

2. A propos des méthodes micro-longitudinales et leur usage pour l'étude des mouvements sociaux, il convient de se référer à l'ouvrage collectif publié par Jacques Revel (Ed.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996.

Nous avons consulté l'Etat civil de toutes ces communes aux Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques à Pau pour la période la plus ancienne (les trois quarts du XIXe siècle). Le procureur de la République du Palais de Justice de Pau et celui de Bayonne nous ont ensuite autorisé à consulter l'Etat civil plus récent (fin XIXe et XXe siècles) au greffe de Pau et celui de Bayonne. Nous les remercions sincèrement pour leur aimable coopération.

Les sources de l'Enregistrement que nous avons consultées aux Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques sont celles d'Ustaritz : Mutation par décès, de 1839 à 1895, 303Q1-34. Pour le Cadastre, nous avons consulté la Matrice cadastrale des propriétés foncières de la commune de Sare, 1841, 3P3/504 et la Matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Sare, 1882, 3P2/504. Pour les actes notariés, nous nous sommes rendus chez Maître Hiribarren, notaire d'Espelette, qui nous a chaleureusement accueilli et laissé consulter les actes, préservés chez lui à l'époque et depuis, déposés aux Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques à Pau.

3. En ce qui concerne la commune de Sare, soulignons l'existence d'un ouvrage collectif qui retrace l'histoire politique, économique, sociale et démographique de Sare depuis ses origines. Voir Sarc. Saint-Jean-de-Luz, Ekaina, 1993.

4. A propos de l'évolution démographique des cantons du département des Basses-Pyrénées au XIXe siècle, il convient de consulter les travaux de G. Callon, "Le mouvement de la population dans le département des Basses-Pyrénées au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période", *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, 81-113 et de Jacques Saint-Macary, *La Désertion de la terre en Béarn et dans le Pays Basque*, Pau, Lescher-Moutoué, 1939.

5. Les autres départements pyrénéens au XIXe siècle, ainsi que les départements situés dans les Alpes, les Vosges et le Massif Central, ont connu un phénomène de dépopulation beaucoup plus important que le département des Basses-Pyrénées car leurs ressources économiques ne permettaient pas à une population grandissante de trouver les moyens de survivre dans le milieu rural.

6. Pour de plus amples détails concernant l'évolution démographique et économique des pyrénées occidentales, consultez l'ouvrage de Théodore Lefebvre, *Les Modes de vie dans les Pyrénées-Atlantiques occidentales*, Paris, Armand Colin, 1933.

Il convient de souligner que les Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques ont subi de nombreux dommages, notamment lors de l'incendie de 1908. Les archives détruites concernent tout particulièrement la période révolutionnaire, ainsi que le XIXe siècle. De nombreuses listes nominatives des communes basques ont ainsi disparu.

7. Frédéric Le Play, *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, Dentu, 1878 & *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Paris, Tequi, 1871.

8. Les articles des coutumes basques du Labourd sous l'Ancien Régime ont été codifiés en 1514 et publiés en 1760. Voir *Les Coutumes générales, gardées et observées au País et bailliage de Labourd, et refort d'icelui*, Bordeaux, J-B. Lacomée, 1760.

Sur les pratiques familiales et successorales des familles de Sare au XIXe siècle, voir l'article suivant : Marie-Pierre Arrizabalaga, "The stem family in the French Basque Country : Sare in the nineteenth century", *Journal of Family History*, vol. 22, n. 1, Janvier 1997, 50-69.

9. Ibid., p. 55. Sur les vingt couples soulignons que trois étaient des locataires. Par ailleurs, trois couples n'ont eu aucune descendance et par conséquent, n'ont pas pu transmettre les biens à un héritier ou bien ils ont vendu leurs biens dans la première moitié du siècle. A la génération suivante, deux autres propriétaires n'ont pu transmettre leurs biens à un héritier, en l'absence de descendance. Dans ce cas, la maison et les terres étaient transmises à un cousin ou une cousine plus ou moins éloigné, descendant d'un parent d'une autre branche de la lignée.

10. De nombreux ouvrages ont été publiés sur les structures familiales pyrénéennes, dans le but de mettre en évidence les pratiques de l'héritage unique qui étaient de coutume dans les Pyrénées. Il convient de se référer à quelques ouvrages essentiels : *Baronnies des Pyrénées*, sous la direction de I. Chiva et J. Goy, Paris, EHESS, vol. 1, 1981 et vol. 2, 1986. En outre soulignons le travail de Maïte Lafourcade, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime. Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 1989 ; Anne Zink, *L'Héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 1993 ; André Etchelecou, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées-Occidentales*, Paris, PUF, 1991.

Pour de plus amples informations sur les données ci-dessus, voir les travaux suivants : Marie-Pierre Arrizabalaga. *Family Structures...* o.c., chapitre trois et l'article, "The stem family..." o.c., p. 50-69.

11. Selon l'article 913 du Code civil de 1874, un co-héritier pouvait hériter d'une part supplémentaire par donation et du vivant du donataire. Cette part précipitaire équivalait à un quart de la valeur du patrimoine familial lorsque les co-héritiers survivants étaient au nombre de trois ou plus. Cette part s'élevait à un tiers de la valeur du patrimoine familial lorsque les co-héritiers survivants étaient au nombre de deux. Enfin, cette part correspondait à la moitié de la valeur des biens pour les enfants uniques. Ces derniers recevaient le reste des biens au décès des parents donataires.

12. Dans ce domaine, consultez l'ouvrage de Maïte Lafourcade sur les coutumes matrimoniales et successorales au Labourd sous l'Ancien Régime, cité ci-dessus.

Pour de plus amples informations sur les données ci-dessus, voir l'ouvrage suivant : Marie-Pierre Arrizabalaga. *Family Structures...* o.c., chapitre quatre.

13. Ces conclusions sont celles que nous avons détaillées dans le chapitre cinq de la thèse citée ci-dessus, ainsi que dans l'article "Réseaux et choix migratoires au Pays Basque. L'exemple de Sare au XIXe siècle. *Annales de Démographie Historique*, 1996, 423-446.

14. A propos des mouvements migratoires en Amérique au XIXe siècle, de nombreux ouvrages témoignent des départs massifs des Basques et de leur installation notamment dans les pays d'Amérique latine et du Sud. Soulignons quelques travaux : P. Barrère. *Émigration à Montevideo et à Buenos Ayres*, Pau, Vignancour, 1842. P. O'Quin. *Du décroissement de la population du département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1856. L. Etcheverry, "L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans", *Revue des Pyrénées*, 1893, 509-520. W. A. Douglass & J. Bilbao. *Amerikanuak : Basques in the New World*, Reno (USA), University of Nevada, 1975. Voir aussi, la thèse de Doctorat de Hernán Gustavo Otero, *Démographie historique différentielle de familles migrantes. L'immigration française à Tandil (Argentine)*, 1850-1914. Paris. Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1993. Enfin, l'ouvrage collectif réunis par Bernard Lavallé, *L'Émigration aquitaine en Amérique Latine au XIXe siècle*. Bordeaux, Maison des Pays Ibériques, 1995.

Les professions d'artisans étaient les suivantes : charpentiers dans les constructions navales de Bayonne, menuisiers, forgerons et cordonniers.

Les relations commerciales vers l'Amérique étaient nombreuses au départ de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. De Bayonne, les bateaux se destinaient vers l'Argentine et ceux de Saint-Jean-de-Luz vers Saint-Pierre de Terre neuve.

Les femmes célibataires que nous avons localisées en ville (dans les villes locales rurales ou dans les villes côtières) exerçaient les professions suivantes : cuisinières, femmes de chambre ou domestiques.

15. A ce propos, il convient de consulter les ouvrages de Louis Etcheverry, notamment, "L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans", *Revue des Pyrénées*, 1893, 509-520. Dans cet article, Louis Etcheverry explique que les émigrants étaient les co-héritiers non-héritiers qui émigraient en Amérique pour préserver leur niveau de vie et leur statut social. Il n'était pas question pour ces individus de se contenter des conditions de travailleurs locataires au village ou des emplois instables en ville. Ils allaient donc tenter leurs chances en Amérique où ils exerçaient avant tout des professions artisanales. A l'époque, les besoins en main d'œuvre artisanale à Buenos Aires (Argentine) et Montevideo (Uruguay) étaient très importants, selon Louis Etcheverry.

A propos de Bayonne, consultez l'ouvrage de J. Pontet-Fourmigue, *Bayonne : un destin de ville moderne à l'époque moderne (fin du XVIIIe - milieu du XIXe siècle)*, Paris, J. & D. Editions, 1990.